



Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**
European Conference of **Presidents of Parliament**

Athènes, 21-22 octobre 2021 / Athens, 21-22 October 2021



L'avenir commun de toutes les citoyennes et de tous les citoyens européen-n-e-s

Document de travail du thème 3 - révisé

1. L'avenir se profile et il arrive à grands pas. La covid-19 révèle la vulnérabilité de l'humanité, ébranle les certitudes, redistribue les richesses, redéfinit les priorités, bouleverse le mode de vie, de travail et d'interaction des individus et modifie la façon dont les institutions publiques assurent la gouvernance et la forme de la coopération entre États. Une fois la covid-19 terminée, nos sociétés pourraient être très différentes de ce qu'elles étaient auparavant. De fait, la pandémie pourrait contribuer à propulser le monde dans une toute autre ère.

2. Un changement s'est déjà amorcé : au cours des deux dernières décennies, la mondialisation a renforcé l'interdépendance économique, tout en creusant les inégalités économiques ; la pauvreté, les guerres et les catastrophes environnementales ont alimenté les flux migratoires ; la transformation numérique devait annoncer une quatrième révolution industrielle, qui transformerait les relations sociales, les médias et la notion de sphère publique ; les acteurs et les mécanismes politiques classiques ont perdu de leur attrait, tandis que de nouvelles façons de faire de la politique et de s'engager dans la vie publique ont fait leur apparition. La pandémie de covid-19 a amplifié l'onde de choc provoquée par ces processus rapides et interdépendants.

3. C'est précisément dans les périodes de grands changements comme celle que nous vivons aujourd'hui que se définissent les bases d'un nouvel équilibre. Il importe, ici et maintenant, de donner aux Européennes et aux Européens la parole et les moyens de façonner leur avenir, pour qu'il soit conforme à leurs aspirations, leurs attentes, leurs besoins, leurs valeurs et leurs principes. La Conférence des Présidentes et des Présidents de Parlement, qui réunit les parlements nationaux qui représentent 830 millions d'Européennes et d'Européens, offre une plateforme propice à l'élaboration d'une nouvelle conception de l'avenir commun de toutes les citoyennes et de tous les citoyens européen-n-e-s.

Notre maison européenne commune, nos valeurs

4. En 1949, les dix membres fondateurs du Conseil de l'Europe se sont réunis, portés par la conviction que le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit était le meilleur moyen d'éviter une nouvelle guerre et de garantir la paix et la prospérité. Dans la « *maison européenne commune* », qualifiée ainsi par Mikhaïl Gorbatchev dans un discours historique prononcé devant l'Assemblée parlementaire en 1989, vivent actuellement 830 millions d'Européens, issus de différents horizons, c'est-à-dire de différents groupes ethniques, religions, langues, tendances politiques, etc. Malgré cette grande variété, le Conseil de l'Europe est devenu un symbole de l'unité dans la diversité grâce aux valeurs communes de ses citoyennes et de ses citoyens et à la conviction que les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sont le meilleur moyen de parvenir à la paix et à la prospérité.

5. Pourtant, les murs de la maison européenne se sont de plus en plus fissurés ces dernières années. Les valeurs communes sont remises en question et les manquements aux normes du Conseil de l'Europe sont justifiés au nom des particularismes nationaux ou de la primauté de l'intérêt national. Le Conseil de l'Europe ne doit pas hésiter à lancer un vaste débat ouvert à toutes et à tous sur les valeurs européennes communes, auquel participent toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des gouvernements, des parlements ou des citoyennes et des citoyens ordinaires.

6. Le Conseil de l'Europe parviendra à poursuivre l'accomplissement de sa mission à l'avenir en fonction de sa capacité à privilégier ce qui unit ses États membres, au détriment de ce qui les sépare. L'un des fondements de notre maison européenne commune est la Convention européenne des droits de

l'homme, refuge ultime en Europe de toute personne qui cherche à se protéger des violations des droits de l'homme. En ce sens, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention contribuerait à réaffirmer, juridiquement et politiquement, la solidité et l'objectif commun du projet européen.

7. Unis par les valeurs consacrées par la Convention européenne des droits de l'homme et plus de 220 conventions du Conseil de l'Europe, les citoyennes et les citoyens européen·n·e·s devraient se pencher ensemble, par l'intermédiaire de leurs parlements et gouvernements, sur les défis auxquels les institutions démocratiques et nos systèmes politiques sont confrontés. Mais ces défis devraient plutôt être considérés comme des opportunités qui permettront de rendre les démocraties plus résilientes et plus adaptées à notre époque. Le Conseil de l'Europe occupe une position idéale pour accompagner et diriger ce processus, plus particulièrement dans les domaines suivants.

Un renouveau de la démocratie

8. La démocratie est en constante évolution et le changement semble s'être accéléré. Les normes démocratiques régressent. Les premiers signes étaient déjà visibles ces dernières années, mais la pandémie de covid-19 a accentué cette tendance, puisqu'un certain nombre de pays ont restreint les droits et libertés des individus au nom de la préservation de la santé publique. De même, le contrôle parlementaire de l'exécutif a été amoindri et la nécessité pour la majorité de trouver des solutions d'un commun accord avec l'opposition est passée au second plan.

9. Il serait toutefois trompeur de brosseur un tableau totalement négatif. Une nouvelle génération de droits a fait son apparition ces dernières années : le droit à un environnement sain, le droit à la cybersécurité et le droit à l'information, par opposition aux fausses informations. La démocratie est à la croisée des chemins. Un renouveau de la démocratie est indispensable pour inverser la tendance actuelle à un retour en arrière, mais comment y parvenir ?

Les citoyennes et les citoyens doivent avoir davantage leur mot à dire

10. Le fait de donner aux citoyennes et aux citoyens les moyens de s'exprimer davantage sur les décisions qui les concernent est une voie possible. Elle peut conduire à des politiques mieux adaptées et assurer un plus grand soutien de la population à leur mise en œuvre. La prise de conscience s'est accrue ces dernières années à ce sujet, les institutions publiques ayant lancé des consultations et mis en place des mécanismes de participation et de délibération pour faire participer directement les citoyennes et les citoyens aux processus décisionnels. De même, les partis politiques ont de plus en plus recours aux plateformes numériques afin de puiser dans la sagesse populaire les éléments qui leur permettent d'élaborer leurs politiques, voire de définir leur vote au Parlement.

11. La démocratie participative et délibérative peut théoriquement aborder n'importe quel sujet. Parmi les exemples pratiques en la matière, citons les assemblées citoyennes sur les défis mondiaux, comme l'environnement et le changement climatique, mais aussi les grandes questions de société, comme l'égalité entre hommes et femmes. Tous les niveaux de gouvernance sont concernés : depuis le niveau local, avec les initiatives de budget participatif qui fleurissent dans toute l'Europe, jusqu'au niveau supranational, dont l'exemple le plus connu est la *Conférence sur l'avenir de l'Europe* récemment lancée par l'Union européenne.

12. Pour présenter une valeur ajoutée, la démocratie participative et délibérative doit être représentative et inclusive. De nombreuses assemblées citoyennes, par exemple, sont choisies de manière aléatoire parmi un groupe de volontaires, en fonction de critères comme l'âge, le sexe, le niveau d'études et le lieu de résidence. Elles donnent ainsi la parole à toutes les catégories sociales et à des personnes dont les opinions auraient moins de chances d'être prises en compte dans les processus décisionnels traditionnels. En outre, le fait de donner aux enfants et aux jeunes le droit de participer à l'élaboration des politiques leur permet de devenir des citoyennes et des citoyens engagés et de développer leur esprit critique.

Des institutions représentatives plus solides

13. Le fait de veiller à ce que la légitimité et la fiabilité des institutions publiques ne fassent aucun doute représente un autre moyen de revitaliser la démocratie, tout en restaurant la confiance des Européennes et des Européens dans le système politique.

14. Les élections libres et équitables sont la pierre angulaire de la démocratie représentative. Le fait de s'attaquer à la diminution de la participation électorale, en particulier chez certains groupes de la société, de veiller à ce que les électrices et les électeurs puissent se forger librement une opinion sans être manipulés, de protéger l'intégrité du processus électoral contre toute ingérence extérieure et de garantir le plein respect des normes et des bonnes pratiques internationales en matière électorale sont autant de conditions préalables essentielles à la légitimité des organes élus.

15. Toutefois, la confiance des citoyennes et des citoyens ne dépend pas seulement de la manière dont les parlements et les hauts responsables sont élus, mais aussi de la façon dont ils agissent et se conduisent. Les institutions représentatives devraient être l'incarnation exemplaire des cultures et des valeurs démocratiques. Il importe qu'elles respectent le rôle, les attributions et les prérogatives de chacun, tout en respectant les normes éthiques les plus exigeantes.

Un avenir numérique

16. L'avenir peut être incertain, mais une chose est sûre : il sera numérique. Les technologies numériques sont devenues parties intégrantes du mode de vie européen et cette tendance est appelée à se renforcer.

17. La prise de conscience de l'impact de la technologie sur la vie publique et le fonctionnement des institutions démocratiques a conduit de nombreux États et organisations internationales à préconiser la mise en place d'un ensemble de mesures juridiques, politiques et éthiques visant à tirer parti de ses avantages, tout en prévenant ses risques. Le développement de l'intelligence artificielle (IA) et la concentration des données entre les mains de quelques acteurs publics ou privés devraient être soumis à un contrôle démocratique, car ils font peser une menace très concrète sur la démocratie et son évolution.

18. Parallèlement, la technologie peut devenir un allié précieux de la démarche de renouvellement de la démocratie : elle peut offrir aux citoyens, en particulier aux jeunes, de nouveaux moyens de prendre part au débat public, de se rassembler autour d'idées et de causes à défendre, et de demander des comptes aux autorités. Dans le cadre d'une démarche menée par le sommet de l'État à l'adresse des citoyennes et des citoyens, les institutions publiques peuvent, en adoptant la technologie et l'innovation, travailler de manière plus efficiente et efficace, en renforçant leur transparence, leur ouverture, leur obligation de rendre des comptes et leur réactivité aux besoins des citoyennes et des citoyens.

19. À cet égard, il est possible que la covid-19 soit, pour l'administration publique, le point de non-retour de son engagement résolu sur la voie de la transformation numérique. Il est de plus en plus indispensable de s'attaquer à la fracture numérique et de lever les obstacles à l'accès à internet, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la démocratie du futur. De même, la numérisation de l'appareil administratif l'expose à de nouvelles vulnérabilités, qu'il convient de prendre en compte pour assurer la résilience de la démocratie face aux acteurs malveillants.

Le multilatéralisme

20. Le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, le fait de tirer parti des avantages de la transformation numérique tout en s'attaquant à ses risques, de faire face aux migrations, aux inégalités croissantes et, comme nous l'avons vu au cours des deux dernières années, à une pandémie mondiale, sont autant de défis majeurs à l'échelle du monde.

21. Les solutions ne peuvent être trouvées qu'en dépassant les particularismes nationaux. L'avenir commun de toutes les citoyennes et de tous les citoyens européen·n·e·s dépendra également de la volonté et de la capacité de la communauté internationale à remodeler les institutions multilatérales, afin de garantir qu'elles soient pleinement représentatives, inclusives et qu'elles puissent relever les défis mondiaux par des solutions opportunes, coordonnées, fondées sur des règles, efficaces et durables. Le multilatéralisme, l'adhésion aux organisations internationales et l'engagement actif au sein des forums internationaux devraient être encouragés en vue de trouver des solutions durables aux défis mondiaux, mais aussi de garantir la paix et la stabilité par le dialogue et la solidarité.

22. Toutes les Européennes et tous les Européens devraient prendre part à ce débat. Les parlements nationaux, qui en sont les représentants élus, ont un rôle essentiel à jouer dans la définition de la position adoptée par leur pays à cet égard et dans la formulation de la marche à suivre.

Questions pour le débat

- *Comment les parlements nationaux peuvent-ils contribuer à un renouveau de la démocratie ?*
- *Que peuvent faire les parlements pour raviver l'engagement des citoyennes et des citoyens en faveur de leurs valeurs européennes communes ?*
- *Que fait votre parlement pour que les citoyennes et les citoyens prennent part à l'élaboration des politiques ?*
- *Comment faire pour que les jeunes générations se sentent plus engagées et mieux représentées en politique ?*
- *Quel rôle jouent les parlements nationaux pour assurer une place centrale à la Convention européenne des droits de l'homme et promouvoir son caractère effectif ?*
- *Comment l'Assemblée parlementaire peut-elle travailler de concert avec les parlements nationaux pour promouvoir les droits des nouvelles générations ?*
- *Votre parlement a-t-il mis en place pendant la pandémie de covid-19 des innovations numériques ou autres qui seront maintenues une fois celle-ci terminée ?*
- *Comment les parlements nationaux peuvent-ils promouvoir le multilatéralisme ?*
- *Comment l'Assemblée parlementaire peut-elle mieux contribuer à promouvoir un dialogue politique fondé sur des principes entre ses États membres ?*
- *Comment l'Assemblée parlementaire peut-elle travailler de concert avec les parlements nationaux pour promouvoir le multilatéralisme ?*

Documents de référence

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, rapport sur la Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit, [Un renouveau démocratique pour l'Europe](#), 2021

Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Rapport annuel, [Le multilatéralisme en 2020](#)

[Résolution 2277 \(2019\) de l'Assemblée, « Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir »](#)

[Résolution 2341 \(2020\) de l'Assemblée, « La nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle »](#)

Rapport de M. George Papandreou (Grèce, SOC) « [Une démocratie plus participative pour faire face au changement climatique](#) », adopté par la commission des questions politiques et de la démocratie le 22 juin 2021

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, compte rendu du [débat d'actualité : Les Balkans occidentaux entre défis démocratiques et aspirations européennes : quel rôle pour le Conseil de l'Europe?](#), tenu le 30 septembre 2021